

Opération RENOV'ENERGIE

Déclaration d'engagement et convention

Nom :Prénom :

Adresse :

E- mail :

N° de Tél :N° de GSM :

Pouvez nous indiquer le jour et l'heure auxquels il est préférable de vous appeler pour prendre rendez-vous ?

Je m'engage à participer à l'opération Rénov'Energie du Gal Pays des Condruses

Je verse 80 € de caution sur le compte : BE93 0689 1008 7167 scrl Corenove

Mon bâtiment est :

- Une habitation**
- Un immeuble :.....appartements (indiquez le nombre)**
- Un commerce**
- Une entreprise**

(Cochez le type de bâtiment)

Je souhaite obtenir des informations pour :

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Isoler le toit <input type="checkbox"/> Isoler le grenier <input type="checkbox"/> Isoler les murs par l'extérieur <input type="checkbox"/> Isoler les murs par l'intérieur <input type="checkbox"/> Isoler les murs par la coulisse <input type="checkbox"/> Isoler le sol <input type="checkbox"/> Remplacer les châssis <input type="checkbox"/> Placer un boiler avec une pompe à chaleur <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Remplacer la chaudière par <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Une chaudière à condensation <input type="radio"/> Une chaudière biomasse <input type="radio"/> Une pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Placer un poêle à bois ou à pellets <input type="checkbox"/> Placer une ventilation double flux <input type="checkbox"/> Remplacer les luminaires par des LED <input type="checkbox"/> Installer du photovoltaïque <input type="checkbox"/> Rénover mon toit <input type="checkbox"/> Rénovation de l'installation électrique
---	---

(Cochez les travaux qui vous intéressent)

Date :

Signature :

Formulaire d'engagement à renvoyer au coordinateur¹de l'opération Rénov'Energie :

scrl CORENOVE : 90 rue de Perwez 5310 Liernu (Eghezée)	
Daniel Comblin	Thierry Laureys
GSM : 0499 /84 23 35 daniel.comblin@skynet.be	GSM : 0472 / 34 36 52 thierry.laureys@endevlocal.be

¹ Il s'agit de l'opérateur désigné par le Gal Pays des Condruses par marché public pour coordonner cette campagne de rénovations énergétiques

Opération RENOV'ENERGIE GAL PAYS DES CONDRUSES

CONVENTION entre le candidat-rénovateur et la srl CORENOVE

La coopérative CORENOVE chargée de coordonner l'opération

Rénov'Energie du Gal Pays des Condruses s'engage à :

- réaliser dans les meilleurs délais un audit/scan pour cerner les travaux prioritaires pour atteindre un maximum d'économie d'énergie dans votre bâtiment,
- envoyer les entreprises partenaires de l'opération pour vos travaux en vue d'établir un ou des devis en fonction des travaux cernés lors de l'audit/scan dans votre bâtiment,
- réaliser une réunion d'aide à la décision dès que vous aurez collecté tous les devis de vos travaux, en vue de vous aider à :
 - établir un plan d'autofinancement sur base des aides publiques et des économies d'énergie accessibles,
 - fixer les démarches administratives à réaliser pour obtenir les aides publiques et le mode de financement le plus approprié,
- vous rembourser votre caution de 80 €, dès que vous aurez transmis les devis signés pour vos travaux avec les entreprises partenaires de l'opération.

Vos engagements comme candidat-rénovateur sont de :

- être présent dans votre bâtiment à rénover le jour de l'audit/scan,
- être présent lors des rendez-vous fixés avec les entreprises partenaires lors de l'établissement des devis,
- contacter le coordinateur lorsque vous avez collecté vos devis pour fixer une date pour la réunion d'aide à la décision,
- participer à la réunion d'aide à la décision dans le bâtiment à rénover,
- si le plan d'autofinancement fixé lors de cette réunion vous convient, de réaliser les démarches administratives pour obtenir les aides publiques et le mode de financement le plus adapté,
- après obtention de ces aides et mode de financement, signer les devis correspondant aux travaux choisis,
- envoyer une copie de vos devis signés aux coordinateurs et de vous engager à réaliser les travaux dans l'année qui suit,
- informer les coordinateurs dès qu'un problème survient avec une entreprise, lors de la négociation d'un devis ou lors de la réalisation des travaux,
- si le problème n'est pas résolu avec l'entreprise :
 - de participer à une séance de médiation avec cette entreprise et le coordinateur de l'opération de rénovation énergétique,
 - si le problème n'est toujours pas résolu, le candidat-rénovateur s'engage à faire appel à la commission de conciliation de la confédération de la construction wallonne.

NB : Les entreprises sélectionnées ont signé le même engagement avec le coordinateur.

Fait en double exemplaire le

 <p>Thierry Laureys</p>  <p>Daniel Comblin</p>  <p>CORENOVE COOPÉRER / RÉNOVER</p>	<p>Le candidat-rénovateur</p>
--	--------------------------------------